

## FICHE D'APPEL A CANDIDATURE

Nom : HAAS

Prénom : Daniel

SSA de : Paris Vol Moteur

CMCAS de : Melun

Activité principale : ULM

Je suis candidat à la fonction de :

### Bureau directeur :

Président

Vice-Président Délégué

Secrétaire Général

Trésorier Général

### Comité Directeur :

Commission aéromodélisme

Commission parachutiste et ascensionnel

Commission Vol Libre et Paramoteur

Commission Vol Moteur et ULM

Commission Vol à Voile

Commission de Contrôle Financier

Commission des conflits

*Chaque candidature doit être accompagnée d'un document de motivation et pour le mandat de Président de son programme*

# Profession de foi



Faisant actuellement partie de la longue liste des bénévoles qui participent activement à la vie du club, j'aimerais partager mes compétences avec une équipe motivée au sein de son Comité Directeur. Ma devise de vie de retraité étant de « Faire des choses qui me plaisent avec des personnes qui me plaisent ». Ayant pu déjà collaborer avec une partie d'entre vous, cette décision de me porter candidat entre parfaitement dans mon projet de vie.

Ma décision fait suite à la lecture du compte rendu de la réunion du CD avec les APSL (CR du 29/10/2020 que je vous invite à lire si ce n'est fait), et comme mon souhait est que l'ANEG continue d'exister, je sou mets ma candidature à votre vote.

Mon fil conducteur est que le club affirme et montre fortement, auprès des structures de l'entreprise et plus précisément auprès des bénéficiaires des Activités Sociales du Personnel des Industries Electrique et Gazière, l'objet de son existence qui est : Favoriser et vulgariser l'accès à la pratique de toutes formes d'activités aéronautiques de loisirs et/ou sportives.

Cela en suivant 2 axes parallèles qui sont d'une part une offre large et diversifiée d'actions (locales et/ou nationales), et d'autre part un fonctionnement interne du club homogène, équitable et transparent suivant des règles simples, écrites et accessibles à tous les membres.

Le domaine associatif n'est pas une inconnue pour moi. J'ai longtemps œuvré dans le domaine du judo auparavant et du tennis ensuite.

Suite à la réorganisation territoriale, adoptée en 2017 qui fut suivie par les réformes dans les fédérations sportives, j'ai quitté mon poste de Président de la Commission Régionale du Tennis Entreprise. Titulaire de plusieurs qualifications d'arbitrage (Arbitre de chaise, Juge-Arbitre de Tournoi, Juge Arbitre d'Equipe) dont certaines sont toujours exercées. J'ai fait de la formation d'arbitre de chaise et j'ai eu la joie de faire partie du Pôle Excellence des Juges-Arbitres d'Equipes en Nationales.

Pour recentrer sur l'aéronautique, je viens actuellement de terminer un second mandat à la Commission du Contrôle Financier. Après ces 4 années, très enrichissantes tant humainement que techniquement, je

souhaite poursuivre mon investissement bénévole dans le club sur d'autres fonctions.

Membre de la SSA Paris Vol Moteur, j'y assume le pilotage des actions de l'activité ULM. Auprès de ma CMCAS d'appartenance et des CMCAS voisines, j'élargis mes contributions à toutes les activités aéronautiques lorsqu'elles souhaitent proposer des évènements à leurs bénéficiaires.

Je suis également membre de la Commission du Contrôle Financier de l'USGazelec Paris mais aussi membre du Comité Directeur du COSEG77 ainsi que du Comité Régional Ile de France de la FFPLUM.

Ma vision structurelle de fonctionnement du club ne changera pas, ayant toujours un Bureau (Président, Vice-Président, Trésorier, Secrétaire), des Commissions Techniques (Présidents et Vice-Président élus et membres cooptés), des représentants des OS (désignés par le CA de la CCAS). Les changements souhaités sont de proposer une offre plus large et diversifiée d'actions et des règles de fonctionnement au club concises et accessibles.

Sur le plan local, les SSA seront les interlocuteurs des CMCAS / SLVie pour les mises en place des actions avec l'appui des commissions correspondantes.

Si vous adhérez à cette vision du club et que vous souhaitez vous investir un peu dans son fonctionnement ... Faites le pas et joignez-vous à moi

Je reste à votre entière disposition pour échanger et répondre à vos interrogations

Daniel HAAS  
[danielos@club-internet.fr](mailto:danielos@club-internet.fr)  
06 77 62 17 04

# Programme



Après ma profession de foi, voici le plan des actions envisagées. Certaines seront très rapides à réaliser et d'autres nécessiteront indéniablement plus de travail. Mais il est sûr que plus les adhérents se sentiront membres et impliqués dans la vie de notre club, moins ces tâches seront difficiles.

## 1. Représentativité du club :

Le club sous statut de la loi 1901 sera représenté vis-à-vis de la loi par un Président qui sera le Président du Bureau Directeur. Ce Bureau sera composé conformément aux statuts, du Président, d'un Vice-Président délégué, d'un Secrétaire et d'un Trésorier.

Vis-à-vis des fédérations de tutelle des activités, ce sera le Président de la Commission Technique qui aura la fonction de Président pour le club ANEG auprès de cette fédération. Ceci impliquera que les Présidents des Commissions Techniques seront élus parmi des candidats qui seront pratiquants et licenciés de ladite discipline.

Afin que ces désignations de Présidents auprès des fédérations soient notifiées dans le PV de l'AG, les élections des Présidents des Commissions devront avoir lieu pendant l'AG. La cooptation des autres membres des Commissions se faisant ensuite.

En ce qui concerne les SSA qui sont la clé de voute de notre club par le fait que ce sont elles qui sont les plus proches des adhérents mais également des OD/AD. Cependant, elle n'ont actuellement aucune représentativité au CD mis à part une réunion annuelle. S'il serait compliqué voire impossible qu'elles siègent toutes au CD (rappel 33 SSA), il devrait être possible par contre qu'elles y soient représentées par des présidents de SSA élus annuellement lors de la réunion annuelle des présidents de SSA, à raison par exemple d'un représentant par région territoriale. Dans ces conditions, les SSA auraient un rôle décisionnaire significatif au CD et les actions devraient pouvoir mieux correspondre aux attentes des territoires et donc des OD/AD.

Pour les agents qui pratiquent plusieurs activités, leur droit de parole serait dans toutes ces activités.

Le système des votes avec des délégués est incontournable pour un club de plus de 500 adhérents lors d'élections en présentiel. Ceci étant ces délégués sont censés avoir reçu un pouvoir des adhérents qu'ils représentent. Une réflexion sur l'existence réelle des pouvoirs et leur tracé sera à mener. Lorsqu'il s'agit d'élections dématérialisées, le passage par des délégués n'a pas vraiment de sens. Les adhérents devraient être en mesure de pouvoir s'exprimer individuellement.

## 2. Documentation :

La documentation est une chose essentielle et incontournable dans le fonctionnement d'un club. C'est cette documentation qui servira de référentiel pour les règles à suivre dans la vie du club. Elle devra être accessible en permanence à l'ensemble des adhérents du club. Un travail (peut-être le plus gros) consistera donc à :

Dépoussiérer les documents existants ou rédiger les documents manquants. L'ensemble des documents existants sera à minima vérifié pour leur pertinence et leur facilité d'utilisation. Ce travail sera réalisé par chaque Commission Technique pour sa discipline et par le Bureau pour les règles communes et transverses. La validation de tous les documents sera faite collégalement en CD.

Il s'agit des documents concernant :

- Les règles de prise en charge ou de remboursement de frais (encadrement stages/actions, compétitions, formations, ...). Ils devront être exhaustifs pour les différentes situations (par exemple, prendre en compte si les situations relèvent d'une nécessité ou pas, d'une demande à finalité individuelle ou collective, etc, etc, ...).
- L'établissement des documents et/ou des outils permettant de fixer les coûts techniques pour pouvoir établir ensuite les dossiers des stages et des différentes actions.
- L'instruction de dossiers devra permettre la mise en place avec maîtrise des différentes actions. Ces dossiers devront contenir le qui fait quoi, quand, dans quelles conditions et à quel coût.

- Les cahiers des charges pour les actions et les stages nationaux/locaux (avec et/ou sans prestataire extérieur pour chaque durée de 5 jours, 3 jours, 1 WE, découverte). Les SSA, acteurs locaux nécessaires seront en mesure de présenter ces dossiers d'activités "clés en main" détaillant l'organisation complète. Le qualificatif de "clés en main" n'étant pas synonyme d'oisiveté pour les territoires.
- Les offres d'activités également proposées dans les centres de vacances (toutes saisons). Toujours à partir de dossiers complets et clairs sur lesquels les centres pourront se positionner en demandeur pour les bénéficiaires.
- La politique d'achat, de remboursement ou de participation claire et exhaustive.
- La mise à disposition de ressources pour les adhérents du club telles que par exemple des applications pour se préparer aux théoriques des examens.

### 3. Informatique :

Il est indispensable pour un club implanté nationalement comme l'ANEG d'avoir un système de communication informatique au travers d'un site. Le site actuel nécessite cependant d'être revu.

- Remaniement du site en lui-même.
- Accessibilité de tous les documents : Règles, CR, Formulaire, ...

Sur la partie base de données,

- Amélioration du suivi des historiques (stages, aides, ...) et de l'encours.
- Revoir numérotation ANEG. La numérotation actuelle est issue du NIA + 1 clé. Le format est à conserver. Le travail portera sur la signification de la clé.

### 4. Aides / Subventions :

Le club est partie intégrante de nos œuvres sociales. Son but rappelé auparavant est de favoriser et vulgariser l'accès à la pratique de toutes formes d'activités aéronautiques de loisirs et/ou sportives. Cela passe nécessairement par une participation du CE en suivant certaines règles

susceptibles d'évoluer. Il appartiendra au club de s'adapter à la situation. Le point de départ étant la situation actuelle.

Mettre en concordance les textes actuels des stages et les faits. Stages subventionnés à 60% pour la découverte, 50% pour les autres => prix unique pour les stages nationaux.

La promotion d'actions telles que 3 sauts/3 jours ou 3heures/3 jours ou ... avec la répartition du 3 fois 1/3 permettra l'application du Coefficient Social par les CMCAS ou les SLVie si elles le souhaitent sur la part des participants. La participation de l'ANEG étant toujours plafonnée à l'identique de la part de la CMCAS ou de la SLVie. La variable d'ajustement étant la participation du stagiaire.

Aides sur la même base pour les licenciés ANEG. Cotisation de 20€ par discipline pratiquée et par an pour l'adhérent et subvention de 40€ par licence fédérale annuelle prise au nom du club ANEG. Exemple, 1 adhérent pratique une activité, il prend une licence annuelle (pas découverte ou autre) à la fédération de cette activité ; licence pour le club ANEG. Courant mai, il justifie de cette licence auprès de sa SSA avec par exemple la copie numérique de la licence, un extrait fédéral, ... La SSA concatène l'ensemble de ces données et en juin, le club reverse en une seule fois un montant de 40€ par licence à destination des licenciés. Pour ceux qui tiennent à prendre leur licence dans un autre club, qu'ils voient avec ce club.

## 5. Accompagnement actif de la CCAS :

En contrepartie à ces engagements pour remettre l'ANEG sur une dynamique tournée vers tous les agents et leur AD, un appui actif de la CCAS est indispensable. Dans le CR signalé dans ma profession de foi, la CCAS avance des engagements, il faudra que cela soit suivi des faits tels que :

Un accompagnement et une facilitation à la mise en place des actions proposées par le club aux centres de vacances (communication, logistique, ...).

Un arbitrage bienveillant d'une subvention qui permette de couvrir les apports du club lors de toutes ses actions mais également les frais généraux de fonctionnement et compléter les provisions de maintenance

du matériel du club. Le club s'engagera en contrepartie à justifier la répartition et l'utilisation faite de ces fonds.

Une communication généralisée auprès des AD/OD (article d'une page pour chaque commission à raison d'une commission par parution pour présenter son activité et ses offres. Sur la base d'une revue par trimestre, 6 commissions + club => 7 présentations et donc cela représente quasiment la prochaine mandature du Bureau.

Le contenu de ce programme n'est absolument pas exhaustif. Ces propositions reflètent humblement ma vision fonctionnelle du club. Elles demanderont nécessairement des discussions avec les membres du CD avant une mise en place.

Je regrette cependant après que vous ayez fait cette lecture et analyse, que si certains d'entre vous souhaitaient s'investir et me rejoindre dans l'aventure, cela n'est plus possible à cause du déroulement imposé par le CD en place. La date de proposition d'une candidature étant close lors de la diffusion de ce document. Je trouve cela affligeant.

Je suis (et resterai) toujours à votre disposition pour répondre à vos questions.

Daniel HAAS  
[danielos@club-internet.fr](mailto:danielos@club-internet.fr)  
06 77 62 17 04